

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EXPOSANTS

Vide-Grenier de D'Wild Schnake – Dimanche 23 août 2026 – Hatten (67)



Article 1 – Inscription & accès

- L'inscription est nominative et non transférable.
- L'inscription sera valide qu'à partir du moment où le paiement sera effectué.
- Les emplacements sont attribués par ordre d'inscription, en fonction des disponibilités.
- L'accès au site pour l'installation est autorisé à partir de 7h00. Aucun véhicule ne sera admis après 7h45.
- L'exposant doit se présenter à l'accueil à son arrivée pour récupérer son emplacement.
- Tout emplacement non occupé avant 8h00 et non signalé sera considéré comme annulé et pourra être réattribué sans remboursement.

Article 2 – Déplacement & stationnement des véhicules

 **Consignes strictes à respecter pour la sécurité de tous**

2.1 Accès véhicule le matin

- L'accès au site en voiture est autorisé uniquement de 7h00 à 7h45 pour le chargement/déchargement.
- Les véhicules doivent avancer directement vers l'emplacement réservé, sans s'arrêter dans les allées principales.
- La vitesse sur le site est limitée à 10 km/h.
- Un bénévole sera présent à l'entrée pour guider les exposants vers leur emplacement.

2.2 Stationnement pendant l'événement

- Dès 7h45, tous les véhicules doivent impérativement être garés sur le parking réservé aux exposants (signalé sur le plan joint).
- Aucun véhicule ne doit rester garé sur ou devant un emplacement pendant les heures d'ouverture au public (8h00 – 16h00).
- Le stationnement en double file ou dans les allées de circulation est strictement interdit.
- Les véhicules mal garés gênant la circulation pourront être déplacés aux frais et risques de leur propriétaire.

2.3 Catégorie « Emplacement avec véhicule »

- Les exposants souhaitant vendre depuis ou autour de leur véhicule (voiture, camionnette, remorque) doivent l'avoir indiqué lors de l'inscription.

- Ce type d'emplacement est soumis à un tarif spécifique (voir grille tarifaire) et à la disponibilité des zones concernées.
- Le véhicule doit rester positionné à l'intérieur des limites de l'emplacement attribué et ne pas empiéter sur les allées ou emplacements voisins.
- Les remorques ou camionnettes de plus de 6 m de long doivent être signalées à l'inscription pour placement adapté.

2.4 Départ en fin de journée

- Le retour des véhicules sur le site n'est autorisé qu'à partir de 16h00, après fermeture officielle au public.
- Les exposants doivent attendre le signal des bénévoles avant d'accéder au site en voiture.
- La sortie des véhicules doit s'effectuer dans l'ordre et dans le calme, en suivant les indications des bénévoles.

Article 3 – Ventes autorisées

- Seuls les objets personnels usagés sont autorisés à la vente : mobilier, vêtements, livres, jouets, électroménager, décoration...
- La vente de denrées alimentaires est interdite sauf accord préalable écrit de l'organisateur.
- Les professionnels et brocanteurs déclarés doivent présenter leur numéro SIREN et s'acquitter du tarif professionnel.
- Il est interdit de vendre des produits contrefaits, dangereux ou réglementés.
- La vente d'animaux est non autorisée.

Article 4 – Tenue de l'emplacement

- Chaque exposant est responsable de la propreté et de l'ordre de son emplacement tout au long de la journée.
- Il est interdit de déborder sur les emplacements voisins ou sur les allées de circulation.
- Tout dépôt de déchets au sol est interdit. Des points de collecte seront mis à votre disposition.
- L'emplacement doit être rendu propre et dégagé avant le départ de l'exposant.

Article 5 – Sécurité & vie sur le site

- Il est interdit de diffuser de la musique amplifiée sans accord préalable de l'organisateur.
- Les animaux de compagnie sont admis tenus en laisse, sous l'entière responsabilité de leur maître.
- Tout comportement irrespectueux envers les bénévoles, visiteurs ou autres exposants entraîne l'exclusion immédiate sans remboursement.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident survenant sur le site.

Article 6 – Annulation & remboursement

D'Wild Schnake – Vide-Grenier du 23 août 2026

- Toute annulation doit être signalée par écrit (SMS, email) au plus tard 72h avant l'événement.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation notifiée moins de 72h avant le début ou en cas de non-présentation.
- En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure (météo extrême, décision administrative), les exposants seront prévenus dans les meilleurs délais.

En s'inscrivant au vide-grenier de D'Wild Schnake, l'exposant reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité du présent règlement.

Nom & prénom : _____ Date : _____

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :



FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT

Vide-Grenier de D'Wild Schnake – Dimanche 23 août 2026 – Hatten (67)

Coordonnées de l'exposant

Nom	Prénom
Adresse	Code postal / Ville
Téléphone	Email
N° Carte identité	Carte identité délivré le :

Choix de l'emplacement

	Type d'emplacement	Surface	Tarif	Paiement
<input type="checkbox"/>	Emplacement standard	~5 ml de façade	12 €	payé <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Avec véhicule (voiture)	/	+3 €	payé <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Professionnel / brocanteur déclaré N° SIRET : _____	~5 ml de façade	20 €	payé <input type="checkbox"/>

Mètre linéaire supplémentaire : _____ x 2€50

TARIF TOTAL : _____ €

Déplacement & véhicule

Venez-vous avec un véhicule ?

- Non, je viens à pied Oui, avec ma voiture seule Oui, avec voiture + remorque

Type de véhicule :

Immatriculation :

Longueur totale de l'ensemble (si remorque) : _____ ⚠ Obligatoire si > 6 m

Je confirme avoir pris connaissance de l'Article 2 du règlement relatif aux déplacements et stationnements des véhicules.

Modalités de paiement

Espèces

Paiement en ligne
(Monetico)

Chèque à l'ordre de
D'Wild Schnake

Je déclare sur l'honneur :

- *Ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et non usagés, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (pour les particuliers)*
- *Être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour des objets mobiles usagés. (pour les professionnels)*

Je soussigné(e) certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur du Marché aux puces de D'Wild Schnake.

Date : _____

Signature (« Lu et approuvé ») :

Fiche à retourner complétée à : [email de l'association] ou à remettre en main propre à un membre du bureau.